

Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.Financelmmo.com

Le Crédit personnel.

- 1 Généralités sur le Crédit personnel.**
- 2 Publicité du prêt personnel.**
- 3 Offre préalable au Prêt perso.**
- 4 Des questions sur le crédit personnel ?**

1 - Généralités sur le Crédit personnel.

Contrairement au prêt affecté, le montant souhaité d'un **crédit personnel** n'est pas destiné à un usage particulier. Vous pouvez donc l'utiliser comme bon vous semble. Le montant, le taux ainsi que les conditions de remboursement sont fixés dans le contrat. Ce **prêt perso** est proposé par les banques et les organismes de crédits.

Caractéristiques du prêt personnel :

- le montant maximum d'un **crédit trésorerie** est de 21.500 € ;
- la durée doit être supérieure à trois mois ;
- le **prêteur perso** ne peut pas être un prêteur occasionnel ;
- aucun paiement ne peut vous être demandé avant l'expiration du délai de rétractation ;
- la durée de remboursement est prévue à l'avance, par mensualités constantes.

2 - Publicité du prêt personnel.

La **publicité d'un crédit consommation prêt personnel** doit mentionner dans le corps principal du texte publicitaire et aussi lisible que la description du financement les informations suivantes :

- l'identité du prêteur (banque, établissement financier) ;
- le type de crédit proposé (**crédit personnel, crédit affecté, location avec option d'achat, crédit gratuit,...**) ;
- la durée et le montant du **crédit consommation**;
- le nombre et le montant des remboursements par mois ou le moyen de le calculer ;
- le TEG annuel, s'il y a lieu (à l'exclusion de tout autre taux) ;
- le type de taux utilisé : **taux fixe** ou révisable ;
- la période durant laquelle un taux promotionnel s'applique ;
- le coût total du crédit (incluant l'assurance si elle est obligatoire et si besoin est, les perceptions forfaitaires).

Note : Afin de choisir le **Crédit personnel** le plus avantageux, vous devez comparer le TEG et le Coût Effectif Global de chacun d'eux.

3 - Offre préalable au Prêt perso.

L'offre préalable est obligatoire. Elle se transformera en contrat de crédit personnel dès que vous l'aurez signée et doit comprendre :

- un exemplaire pour chacune des parties, y compris pour chaque personne caution ;
- le nom et l'adresse de l'établissement de **crédit** ;
- le nom et l'adresse de l'emprunteur et des personnes cautions ;
- la description du bien ou de la prestation et son prix comptant ;
- le montant maximum du crédit accordé ;
- le TEG annuel du **prêt perso** (si applicable) ;
- les options d'adhésion à l'assurance (si facultative) ;
- la possibilité pour l'emprunteur de choisir l'assureur de son choix (si l'assurance est obligatoire) ;
- les conditions générales de l'assurance : nom, adresse de l'assureur, durée, risques couverts,... (si elle est proposée) ;
- la durée du contrat ;
- le nombre et le montant des mensualités de remboursement ;
- la date de remise de l'offre préalable ;
- un bordereau détachable permettant de se rétracter (à envoyer par lettre recommandée avec AR) ;
- et toutes autres mentions obligatoires au **crédit à la consommation**.

Note : L'emprunteur a 15 jours pour répondre à cette offre et 7 jours pour se rétracter après la signature du contrat de crédit.

4 - Posez-nous vos questions pour obtenir un bon crédit personnel.

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.Financelmmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.